



APPEL A PROJETS 2022

Cette année encore, l'AMARAPE poursuit son soutien à la Recherche en attribuant deux bourses de recherche d'un montant de 10 000 euros chacune pour des projets de recherche sélectionnés dans le cadre de cet appel à projet. Pour information, les subventions ainsi allouées reposent sur la générosité de nos membres et donateurs.

Cet appel à projets est lancé auprès des différentes équipes françaises investies dans le champ des maladies rares du péritoine. L'AMARAPE désire en effet soutenir la recherche dans ce domaine spécifique.

Important (à lire avant de postuler)

- Les lauréats s'engagent à fournir à l'AMARAPE toutes les informations utiles à la valorisation de leur projet de recherche auprès des membres et des donateurs via le site internet de l'AMARAPE.
- Les lauréats s'engagent à venir présenter leur projet et leur état d'avancement aux membres de l'association lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra au printemps 2023.
- Les noms des lauréats seront rendus publics sur le site Internet de l'AMARAPE au terme de la procédure de sélection. Voir les recherches déjà financées : <https://www.amarape.com/recherches-financees/>
- L'AMARAPE versera la totalité de la bourse aux porteurs des projets lauréats.

Modalités de dépôt du projet

- Téléchargez le formulaire sur le site de l'AMARAPE : <https://www.amarape.com/appele-a-projet/>
- Retournez la fiche de renseignement ainsi que le synopsis du projet (en français) à : contact@amarape.com
- Date limite de dépôt : **30 septembre 2022** (tout dossier déposé au-delà de cette date sera refusé)
- Résultats : **15 décembre 2022**

Critères d'éligibilité

- Equipes éligibles : CHU, CHRU, CLCC (France métropolitaine + DROM TOM).
- Orientation du projet : le projet devra concerner exclusivement les maladies rares du péritoine : mésothéliome péritonéal, pseudomyxome péritonéal, léiomyomatose péritonéale diffuse, carcinome péritonéal primitif, tumeur desmoplastique à petites cellules rondes.
- Domaine de recherche : fondamentale, translationnelle, clinique, sciences humaines et sociales, épidémiologique.
- Le projet devra cibler les populations adultes concernées par ces maladies rares.
- Une priorité sera donnée aux projets dont les financements n'ont pu être que partiellement couverts par d'autres sources de financement (INCa, Ligue contre le Cancer, ...).
- Une autre priorité pourra être donnée aux jeunes chercheurs qui recherchent un financement d'amorçage pour des projets ayant vocation à être poursuivis par des projets de plus grande envergure.

Modalités de sélection

- Le projet déposé sera soumis à l'avis d'experts internationaux.
- La délibération finale reviendra aux membres du Bureau de l'AMARAPE qui sélectionneront les lauréats 2022 au regard des évaluations rendues par des experts évaluateurs.

Merci de votre participation et ... bonne chance à tous !

Patricia PICHON

Présidente de l'AMARAPE